



LE CPAS DE TELLIN procède au

Recrutement

d'un(e) **accueillant(e) extrascolaire**

(+Réserve de recrutement)

MI-TEMPS pour LA CAPUCINE

Votre profil :

1. Citoyen ou non de l'Union Européenne (pour les ressortissants hors UE, être en possession d'un permis unique tel que repris dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 relatif à l'occupation des travailleurs étrangers) ;
2. Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
3. Jouir des droits civils et politiques ;
4. Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
5. Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
6. Etre âgé de 18 ans au moins ;
7. **Être titulaire d'un diplôme de puéricultrice ou d'éducateur A2 ou d'auxiliaire de l'enfance titre équivalent dans le cadre de la formation de promotion sociale ou s'engager à suivre la formation de base en accueil extrascolaire (150h/3ans) ;**
8. **Etre en possession du CESS ;**
9. Maîtriser les outils informatiques courants ;
10. Etre en possession du permis B et d'un véhicule personnel ;
11. Savoir assurer la conduite d'un minibus ;
12. Une expérience dans l'animation d'enfants sera considérée comme un atout ;

Sélection des candidats sur base d'un examen de recrutement oral : mise en situation et conversation permettant d'évaluer les aptitudes et la personnalité du candidat ainsi que ses motivations à exercer la fonction. **Les entretiens auront lieu le 18/08/2026.**

Description générale de la fonction :

- ✚ Assurer l'accueil des enfants dans les meilleures conditions sous l'autorité du responsable de *La Capucine*
- ✚ Assurer l'encadrement et l'animation des activités après 16 heures, le mercredi après-midi et lors de journées pédagogiques
- ✚ Assurer l'animation des enfants durant les congés scolaires
- ✚ Participer à l'animation des plaines
- ✚ Assurer la surveillance des temps de midi dans les écoles communales
- ✚ Assurer le transport des enfants Ecoles-Capucine avec le véhicule de service
- ✚ Participer à l'élaboration du projet pédagogique et aux réunions d'équipe
- ✚ Assurer le contact avec les parents
- ✚ Rendre compte des activités à la hiérarchie



Contrat et rémunération :

- ✚ Régime de travail : 19 heures/semaine
- ✚ Horaire variable en fonction des nécessités du service.
- ✚ Rémunération sur base de l'échelle D3 – Min. 15548,13 à Max. 21569.75 € à indexer (index au 01.03.26 : 216.47) – Brut mensuel min. pour 1/2T : 1402,40 €
- ✚ Chèques-repas
- ✚ Entrée immédiate

Candidatures à adresser à officiel.cpas-tellin@tellin.be pour le 11.08.2026 au plus tard.

Le dossier de candidature doit obligatoirement reprendre les documents suivants :

- ✚ une lettre de motivation
- ✚ un CV
- ✚ une copie du diplôme requis
- ✚ un extrait de casier judiciaire – modèle 596-2

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du CPAS de TELLIN au 084/36.66.85 (GODET M.).